

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale de l'aviation civile*

**Décision du 17 octobre 2013 portant délégation de signature  
(direction de la sécurité de l'aviation civile Nord)**

NOR : DEVA1326054S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La directrice de la sécurité de l'aviation civile,  
Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73 ;  
Vu l'arrêté du 7 janvier 2009 portant nomination de la directrice de la sécurité de l'aviation civile ;  
Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Patrick Cipriani, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord, à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

**Article 2**

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens à :

Mme Isabelle Couderc, conseillère d'administration de l'aviation civile, chef du département gestion des ressources.

Mme Joëlle Petitbois, attachée d'administration de l'aviation civile, adjointe au chef du département gestion des ressources.

Mme Annie Ostrowsky, assistante d'administration de l'aviation civile, chef de la subdivision finances du département gestion des ressources.

**Article 3**

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens, dans la limite de 15 000 € hors taxes, à :

M. Stéphane Corcos, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du département surveillance et régulation, à Roissy - Charles-de-Gaulle.

Mme Geneviève Molinier, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, chef du département surveillance et régulation d'Athis-Mons.

M. Régis Lourme, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, délégué Nord - Pas-de-Calais.

M. Pascal Bazer-Bachi, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, délégué Picardie.

M. Pascal Miara, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au délégué Picardie.

#### Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens, dans la limite de 4 000 € hors taxes, à :  
Mme Danielle N'Guyen N'Goc-Aubier, agent contractuel, médecin de région.

M. Jean-Pierre Abdalla, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision logistique du département gestion des ressources.

#### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 17 octobre 2013.

F. ROUSSE